



In this issue Vol. 17, March 2015

- Message from the President** Editorial Board
- Guest Editorial - Marco Sassòli** Massimo Lovino (Napoli), Mario Prost (Keele) and Geir Ulfstein (Oslo)
- 2015 ESIL Annual Conference - Oslo**
- Reminder: 2015 Membership Fees**
- Call for ESIL Reflections** Having difficulties reading this page? [Click here](#) to read the newsletter in PDF format.
- Legal Regulation of European and Eurasian Migrations: Conference Report** Vous rencontrez des difficultés pour lire cette page? Veuillez [cliquer ici](#) pour lire la newsletter en format PDF.
- News from the Interest Groups**

1. Message from the President

Dear ESIL Members,

International law is of critical relevance for a wide range of problems that matter to people around the world on a day-to-day basis. Such problems include not only the familiar categories of security and the protection of individual rights, but also poverty, food scarcity, migration, health, extinction of species, and so on. Inquiry, reflection and discussion on the international legal aspects of such problems may not always lead to easy solutions but may nonetheless help to develop a shared understanding and, in some cases, may provide a basis for reform.

From this perspective, it is remarkable that international lawyers have largely limited their time and energy to a relatively small set of issues. While we would all agree that the days when international law mainly addressed questions of sovereignty, territory and the use of force are long gone, this has resulted in only a relatively modest diversification of the topics that we discuss.

A count of the contributions published in EJIL, and on the EJIL: Talk! blog is revealing. Two points in particular are striking. Firstly, the majority of contributions (over 35%) do not address any particular 'real-life problems' but are of a conceptual or theoretical nature. Of course, such pieces may, in an indirect way, be relevant to our understanding of what international law has to say on concrete problems like poverty and food scarcity. To make sense of complexity, we need to understand and discuss the theoretical underpinnings of law. From this angle, publications on these themes are certainly relevant. The work undertaken by ESIL's Interest Group on International Legal Theory likewise finds great relevance.

The second striking point is that, when we look at the pieces in EJIL and on EJIL: Talk! that do address concrete problems, our intellectual energy has been focused on a relatively small set of issues. Almost 35% of contributions address human rights issues. Second on the list (over 25%) are contributions that address questions relating to the use of force. A solid third place (about 20%) is taken by pieces on international criminal law, broadly defined. If we take into account that the majority of human rights issues are related to security, war and terrorism, it is clear that scholarly attention has overwhelmingly been devoted to a highly important, yet fairly narrow, cluster of problems. Much less frequently chosen subjects are trade (some what over 10%) and the environment (around 5%). Health, poverty, food, and wider issues of migration are almost entirely absent from the list.

At the 2010 ESIL conference in Cambridge, Sir Daniel Bethlehem delivered opening remarks that are worth recalling (his remarks can be found in the online [audio recording](#) from that conference). Bethlehem raised the question of whether international law and international institutions were well attuned to the key problems of our time, such as the movement of people, financial flows, energy and food. The implied question was 'whether we devote sufficient intellectual energy to such issues. Bethlehem answered the question in the negative.

Five years on, this question is as pertinent as ever. There continues to be a whole range of wider issues of population growth, poverty, food safety, global health, extinction of species and environmental protection which continue to raise critical questions about the quality and capacity of international law and its institutions. But scholarly attention is elsewhere, and such issues are largely absent from the long list of contributions we send to journals and blogs.

ESIL can do its part to redirect focus and attention to a wider spectrum of topics. The diversity of expertise of practitioners and scholars in ESIL presents us with a unique opportunity to contribute to the debates on institutional and regulatory questions that are of critical importance for many people around the world but that have not yet been able to sufficiently grab our intellectual attention.

ESIL's Interest Groups on Biolaw, International Environmental Law, and Migration and Refugee Law are all well placed to contribute to the discussions on these and less mainstream topics, and their members are invited to participate actively in these groups.

Annual conferences, organized about more general themes, also allow us to discuss some of these 'under the radar' topics. For instance, the next conference in Oslo will invite reflection on whether and why, in addressing some of these new challenges, international courts and tribunals may not be the only way to go, and what alternatives exist. [Registration](#) for the Oslo conference is now open.

Membership is key for this. ESIL is closing in on the 1000th member. Recently, an entirely new online membership system has been set up, making registration for membership, payment, and enrollment in interest groups much easier. I invite all 2014 members who have not yet renewed their membership for 2015 to do so ([by clicking here](#)) and to continue their participation in the work of the Society.

André Nollkaemper
President, European Society of International Law (ESIL)
P.A.Nollkaemper@uva.nl

2. Guest Editorial

Les nouveaux modes de production de normes en droit international: quelques zones d'ombre
Marco Sassòli, professeur et directeur du Département de droit international public et organisation internationale, Université de Genève, Suisse

Une étudiante qui affirmerait dans un examen de droit international public que les nouvelles règles du droit international se trouvent exclusivement dans des traités, du droit coutumier et des principes généraux de droit risque un échec, car il existe aujourd'hui un plus grand nombre de modes de production de normes, possédant aujourd'hui un caractère plus ou moins contraignant.

Nous sommes depuis longtemps habitués au droit mou décollant, avec une force normative relative mais bien réelle, de résolutions adoptées par les États au sein d'organisations internationales. Ces instruments sont élaborés d'une manière relativement transparente, sous les yeux de représentantes auto-déclarées de la « société civile » qui ont souvent grandement influencé leur contenu. Les populations peuvent également savoir quelle est la position de leurs représentants étatiques et parfois même la corriger.

Dans bien des domaines, cette façon de produire le droit mou a perdu la cote au profit d'un autre mode de création. De nouveaux instruments (désignés comme « best practices », « guides interprétatifs », « principes », « standards », « manuels » ou « déclarations ») sont produits à huis clos par des représentants étatiques, des « experts gouvernementaux » ou des « experts [prétendument ou réellement] indépendants » dont le mode de désignation reste souvent mystérieux. On prétend que ces instruments ne sont pas obligatoires ou ne contiennent pas de nouvelles règles alors que la réalité est tout autre. Le manque de transparence du processus d'adoption de ces textes est souvent justifié par le souci d'éviter une « politisation » ou par la crainte que s'il prenait place dans un forum public, les États n'accepteraient pas de jouer l'exercice ou n'y exprimeraient pas leur véritable avis.

Pourtant, les avantages des sources traditionnelles ne devraient pas être oubliés. Les traités sont certes souvent négociés dans les coulisses mais, avant d'acquiescer une force normative, ils sont rendus publics, et sont souvent discutés et approuvés par des parlementaires. Dans la formation du droit coutumier, les populations ont de nombreuses occasions d'influencer la pratique et même l'expression de l'*opinio juris* de leurs autorités. Finalement, les principes généraux de droit décollent à l'origine des droits internes, dont l'adoption implique presque partout les citoyens.

On me rétorquera que les besoins normatifs croissants – et souvent urgents – de la communauté internationale ne peuvent plus être satisfaits par les sources traditionnelles, que l'alternative au nouveau droit mou serait (horreur !) l'absence de toute règle, que la démocratie est absente ou fictive dans beaucoup de pays, et que je suis imprégné de la culture politique suisse avec ses éléments de démocratie directe, pouvant fonctionner dans quelques vallées alpines à risque de perdre des résultats comme l'interdiction des minarets ou l'isolement en Europe) mais pas dans le vaste monde et pas pour résoudre les problèmes complexes auxquels nous faisons face. Néanmoins, la pratique et la doctrine (très riche, mais plutôt analytique et descriptive que critique et normative) concernant ces nouveaux phénomènes auraient intérêt à se soucier davantage de la légitimité, y compris de la transparence, de ces phénomènes. Faute de cela, les nationalistes et populistes de ce monde désaffectionneront le droit international comme un produit de l'élite – ce qu'il n'est pas et ne doit pas être.

3. 2015 ESIL Annual Conference, Oslo

The 11th Annual Conference of the European Society of International Law will take place in Oslo, Norway, from 10 to 12 September 2015. The conference will be hosted by the [PluriCourts](#) Center on the Legitimate Roles of the Judiciary in the Global Order, University of Oslo. Entitled 'The Judicialization of International Law - A Mixed Blessing?', the Conference will address the international law aspects of increased judicialization from an interdisciplinary perspective.

A [draft programme](#) is now available featuring speakers such as Peter Tomka, Judge and former President of the ICJ; James Crawford, ICJ Judge; Dirk Pulkowski, Senior Legal Counsel at the Permanent Court of Arbitration, and many other honorable speakers and exciting panels.

[Registration for the conference](#) is now open.

For more information, please visit [www.ujio.no/esil2015](#)

4. Reminder: 2015 Membership Fees

All members who have not yet paid their 2015 membership fee are kindly requested to do so. If you are not sure about your membership status, send an email to the [ESIL Secretariat](#).

ESIL has a new [online membership system](#) and you should use this system to pay your fee either by credit card or by bank transfer. Since this is a completely new system, you will have to create a new account with a new password. The information will be saved for future payments. The system allows you to indicate which of the 13 ESIL Interest Groups you wish to participate in and your contact details will then be automatically passed on the conveners of the IGs. You can also indicate whether or not you wish to request the optional EJIL subscription.

If you wish to make a long-term commitment to the Society, details of [Lifetime Membership](#) can be found on the ESIL website.

5. Call for ESIL Reflections

ESIL Reflections is ESIL's series of online publications. All ESIL members are invited to take the opportunity to publish original Reflections on a topic of international law without writing a scholarly article – and get reflections, e.g. via EJIL: Talk!

The series is now in its fourth year and contributions are published monthly. The Reflections are sent to all ESIL members and are published on the ESIL website; the aim is to foster discussion between ESIL members and international law scholars and practitioners more generally.

ESIL Reflections address current topics or developments in international law in a way that is relatively short and accessible. The work undertaken by ESIL's Interest Group on International Legal Theory likewise finds great relevance. The Reflections should be on a timely, fast-paced, reflective and entertaining papers that offer a fresh angle on something important quickly and effectively.

We aim for Reflections of about 1500 - 2000 words. Reflections need to be original and they will be reviewed. You can find former Reflections [online](#). The editors are Anne van Aaken (editor-in-chief), Jutta Brunneke, Başak Çali and Jan Klabbers. Please contact [Anne van Aaken](#) if you would like to contribute.

6. Legal Regulation of European and Eurasian Migrations - Conference Report

On 11-12 December 2014, the Law Faculty of Kazan Federal University hosted an international conference on the theme "European and Eurasian Migration Systems: Similarities and Differences in Legal Regulation". The conference was organized by the Centre of the European Union VOICES, the Department of International and European Law, and the Department of Foreign Relations Management of Kazan Federal University, with the organizational support of the Russian Association of International Law and the European Society of International Law.

The Purpose of this conference was to analyze and discuss the current problems and challenges of modern international law, politics, economics and sociology regarding the characteristics of the European and Eurasian migration systems, the regulation of migration processes in the framework of regional organizations in Europe and Eurasia, as well as research into new trends and prospects in the legal regulation of migration processes.

A Conference Report authored by A.I. Abdullin and R.Sh. Davletgildeev - respectively Head and Associate professor at the International and European Law Department of Kazan Federal University - is available in [English](#) and [French](#) on the ESIL website.

7. News from the Interest Groups

Interest Group on International Human Rights Law: Call for Papers

On the occasion of the 11th ESIL Conference in Oslo, the ESIL Interest Group on International Human Rights Law invites submissions for a roundtable on the "Impact of and Backlash against International Human Rights Courts and Quasi-Judicial Bodies" and the roundtable will focus on two inter-related questions: What is the impact of human rights courts and quasi-judicial bodies domestically? What are the sources of backlash against human rights courts and quasi-judicial bodies?

The deadline for the submission of abstracts is 15 April 2015. Full details on the [IG website](#).

Interest Group on the EU as a Global Actor

The ESIL Interest Group on the EU as a Global Actor recently organised a conference with the Centre for the Law of EU External Relations (CLEER) and the Academy of European Law on "The EU and International Dispute Settlement" which took place on 19 and 20 February 2015 at the European University Institute (EUI) in Fiesole. The external actions of the EU have far surpassed the confines of economic affairs. As such, the EU's role as a global actor in the international arena has grown to include a broader scope of international law-making and in turn, participation in international dispute settlement (IDS). The workshop endeavoured to address prevailing issues regarding the EU and Member States' role in IDS and the subsequent implications of international ruling within the European legal order. By scrutinising the interplay between the EU and IDS, the different panels of themes and respective participants made thought-provoking contributions which served as a platform for further debate and discussion. The workshop predominantly focused on cross-cutting topics for the purpose of facilitating insight from diverse sectors such as trade, investment, the environment and human rights. All in all, the workshop was a glowing success, having benefited from the input of junior and senior scholars and practitioners from the EU Commission, Council and Court as well as European Court of Human Rights. An edited volume of the presentations is eagerly anticipated.

(Natsihsa A. Georgiou, PhD candidate at the University of Reading and member of the IG on "The EU as a Global Actor")

Interest Group on International Courts and Tribunals: Update and Call for Papers

The Interest Group on International Courts and Tribunals (IGICT) has enlarged the scope of its website, setting up a platform to offer greater awareness of the practice of international courts and tribunals. The aim is to provide an overview of relevant books, articles and papers published in various languages worldwide. In addition, an abstract in English will be included for texts which were originally published in another language. Secondly, several IG members have taken part in the call for agora proposals, presenting innovative ideas. Lastly, an IG meeting will be held on the margins of the Oslo Conference, most likely in cooperation with the ASIL IGICT in order to plan future shared activities.

On the occasion of the Latin-American Society of International Law (LASIL/SLADI) Annual Meeting, to be held in Rio de Janeiro on 13 - 15 August 2015, their new Interest Group on International Courts and Tribunals invites submissions in English, Spanish, French or Portuguese on the theme of "Latin America and International Adjudication". The deadline for the submission of abstracts is 30 March 2015. Further information available on the [ESIL website](#).

Access to the European Union - 20th edition

Access to the European Union
Nicholas Moussis
Jan. 2015 | ISBN 978-1-78068-258-7 | xiv + 770 pp. | paperback
An invaluable publication for anyone who wishes to learn more about the nature and role of the European Union as it is now - and as it is likely to develop in the future.
>> click for more information

International Law Titles from Hart Publishing

EUROPEAN UNION AND INTERNATIONAL LAW
Edited by Dimitry Kochenov, Christine Garret and Andrew Williams
This new, revised and updated edition of the European Union Law, now fully revised and updated to reflect the changes in the EU legal system since the relationship between law and justice...
March 2015 9781849482524 500p Hardcover RRP: £60.00

ANTARCTICA IN INTERNATIONAL LAW
Edited by Ben Zouf and Tim Stephens
This new, revised and updated edition of the book presents a comprehensive and systematic analysis of the legal aspects of the EU action in the world...
March 2015 9781849482524 460p Paperback RRP: £40.00

ANTARCTICA AND AUTHORITY IN IMMIGRATION LAW
Colin Gray
This book provides a new and powerful account of the concept of authority (or jurisdiction) in international law...
March 2015 9781849482524 250p Hardcover RRP: £35.00

EUROPEAN UNION AND INTERNATIONAL LAW
Edited by Ben Zouf and Tim Stephens
This new, revised and updated edition of the book presents a comprehensive and systematic analysis of the legal aspects of the EU action in the world...
March 2015 9781849482524 460p Paperback RRP: £40.00

Dans ce numéro Vol. 17, mars 2015

- Message du Président** Comité éditorial; Massimo Lovino (Napoli), Mario Prost (Keele) et Geir Ulfstein (Oslo)
- Editorial de l'invité** Marco Sassòli
- Conférence annuelle de la SEDI: Oslo 2015**
- Rappel: Cotisations 2015**
- Appel à contributions: ESIL Reflections** Vous rencontrez des difficultés pour lire cette page? Veuillez [cliquer ici](#) pour lire la newsletter en format PDF.
- Migrations européennes et eurasiennes: rapport de conférence** Vous rencontrez des difficultés pour lire cette page? Veuillez [cliquer ici](#) pour lire la newsletter en format PDF.
- Nouvelles des groupes de réflexion**

1. Message du Président

Chers membres de la SEDI,

Le droit international revêt une importance primordiale dans un grand nombre d'enjeux touchant la vie quotidienne de nombreuses personnes dans le monde entier. Ces enjeux ne concernent pas seulement les catégories habituelles de la sécurité et de la protection des droits de la personne, mais également les problèmes de santé, de migration, de sécurité alimentaire, la disparité des richesses, l'extinction de certaines espèces, et bien d'autres. L'analyse, la réflexion et le débat sur les aspects légaux internationaux de ces enjeux n'aboutissent pas toujours à des solutions concrètes, la démarche peut néanmoins contribuer à une meilleure compréhension mutuelle et, dans certains, servir de base à une réforme.

Force est de constater que, de ce point de vue, les spécialistes du droit international limitent leur temps et leur énergie à un nombre relativement restreint d'enjeux. L'époque où le droit international portait surtout sur des questions de souveraineté, de territoire et d'usage de la force a beau appartenir définitivement au passé, la diversification des sujets que nous abordons désormais semble encore relativement modeste.

Un coup d'œil sur les contributions publiées dans EJIL et sur le blog EJIL: Talk! est révélateur. Deux éléments sont particulièrement frappants. La majorité des contributions (plus de 35 %) ne concerne pas directement des problèmes « de la vie réelle » et sont de nature plus conceptuelle ou théorique. Bien sûr, ce genre d'articles peut, indirectement, se révéler utile pour concevoir et comprendre la position du droit international face à des problèmes concrets tels que la pauvreté et la pénurie alimentaire. Pour mieux saisir la complexité de l'enjeu, nous devons en effet comprendre et commenter les fondements théoriques du droit. De ce point de vue, les articles sur ces thèmes ont tous leur raison d'être. Ainsi, la pertinence du travail mené par le groupe d'intérêt de la SEDI sur la théorie du droit international ne s'effrite aucun jour.

Un second élément frappant est que les contributions dans EJIL et sur le blog EJIL: Talk! qui traitent de problèmes concrets ne portent en réalité que sur un nombre relativement restreint de sujets. Près de 35 % des contributions concernent des enjeux liés aux droits de l'homme. L'usage de la force, suivies en troisième position (près de 20 %) d'articles sur le droit pénal international au sens large. Si l'on prend en considération le fait que la majorité des sujets relatifs aux droits de l'homme est liée à la sécurité et au terrorisme, force est de constater que l'intérêt du monde universitaire semble très largement porter sur un ensemble restreint de problèmes, même si leur importance ne fait aucun doute. Des sujets beaucoup moins souvent abordés sont par exemple le commerce (un peu plus de 10 %) et l'environnement (environ 5 %). La santé, la pauvreté, l'alimentation et les sujets plus larges ayant trait à l'immigration sont pratiquement absents de la liste.

Dans son allocution lors de l'ouverture de la Conférence annuelle 2010 de la SEDI à Cambridge, Sir Daniel Bethlehem a fait certaines remarques qui méritent d'être rappelées (« [Bemerkungen](#) »). Bethlehem soulignait la question de savoir si le droit international est bien adapté à nos problèmes actuels. La question est d'autant plus pertinente à notre époque, tels que la circulation des personnes, les flux de capitaux, la vie végétale et l'alimentation. Sous-entendu : consacrons-nous suffisamment d'énergie intellectuelle à ces enjeux ? La réponse de Bethlehem était non.

Cinq ans plus tard, la question n'a rien perdu de son actualité. Des enjeux plus vastes tels que la croissance démographique, la pauvreté, la sécurité alimentaire, la santé mondiale, l'extinction de certaines espèces et la protection de l'environnement conservent toute leur actualité et leur intérêt du monde universitaire. Les contributions sur ces thèmes sont donc d'autant plus pertinentes. Les contributions sur ces thèmes ont tous leur raison d'être. Ainsi, la pertinence du travail mené par le groupe d'intérêt de la SEDI sur la théorie du droit international ne s'effrite aucun jour.

La SEDI a son rôle à jouer dans une incitation des spécialistes du droit international à embrasser un éventail plus vaste de sujets. La diversité de l'expertise des professionnels et des universitaires au sein de la SEDI offre l'opportunité unique d'alimenter les débats sur des questions institutionnelles et juridiques que nous ne pourrions pas nous en occuper autrement. Les groupes d'intérêt de la SEDI ont un rôle à jouer dans la promotion de la recherche et de la publication de contributions destinées à des revues et des blogs, l'intérêt du monde universitaire se jouant à un autre niveau.

Les groupes d'intérêt de la SEDI sur le bi droit, le droit international de l'environnement, le droit en matière d'immigration et le droit des réfugiés sont bien placés pour faire entendre leur voix dans les débats sur ces sujets plus récents et moins éculés. Dans ce cadre, tous les membres de la Société sont invités à participer activement à ces groupes.

Des conférences annuelles, organisées sur des thèmes plus généraux, doivent également nous permettre de traiter de ces sujets d'actualité. La prochaine conférence à Oslo invitera par exemple à une réflexion sur la question de savoir si et dans quelle mesure la cour et les tribunaux internationaux sont les instances idéales pour aborder certains de ces nouveaux enjeux et sur les éventuelles alternatives. Les inscriptions pour la conférence d'Oslo sont maintenant ouvertes.

L'affiliation revêt une importance primordiale dans ce contexte. La SEDI accueillera bientôt son 1000^{ème} membre. Un tout nouveau système d'inscription en ligne vient d'être mis en place, rendant l'affiliation plus facile. Nous encourageons tous les membres de la SEDI à renouveler leur affiliation pour 2015 le faire sans délai ([lien vers les inscriptions](#)) et à poursuivre leur participation à l'action de la Société.

André Nollkaemper
Président, Société européenne de droit international (SEDI)
P.A.Nollkaemper@uva.nl

2. L'éditorial de l'invité

Les nouveaux modes de production de normes en droit international: quelques zones d'ombre
Marco Sassòli, professeur et directeur du Département de droit international public et organisation internationale, Université de Genève, Suisse

Une étudiante qui affirmerait dans un examen de droit international public que les nouvelles règles du droit international se trouvent exclusivement dans des traités, du droit coutumier et des principes généraux de droit risque un échec, car il existe aujourd'hui un plus grand nombre de modes de production de normes, possédant aujourd'hui un caractère plus ou moins contraignant.

Nous sommes depuis longtemps habitués au droit mou décollant, avec une force normative relative mais bien réelle, de résolutions adoptées par les États au sein d'organisations internationales. Ces instruments sont élaborés d'une manière relativement transparente, sous les yeux de représentantes auto-déclarées de la « société civile » qui ont souvent grandement influencé leur contenu. Les populations peuvent également savoir quelle est la position de leurs représentants étatiques et parfois même la corriger.

Dans bien des domaines, cette façon de produire le droit mou a perdu la cote au profit d'un autre mode de création. De nouveaux instruments (désignés comme « best practices », « guides interprétatifs », « principes », « standards », « manuels » ou « déclarations ») sont produits à huis clos par des représentants étatiques, des « experts gouvernementaux » ou des « experts [prétendument ou réellement] indépendants » dont le mode de désignation reste souvent mystérieux. On prétend que ces instruments ne sont pas obligatoires ou ne contiennent pas de nouvelles règles alors que la réalité est tout autre. Le manque de transparence du processus d'adoption de ces textes est souvent justifié par le souci d'éviter une « politisation » ou par la crainte que s'il prenait place dans un forum public, les États n'accepteraient pas de jouer l'exercice ou n'y exprimeraient pas leur véritable avis.

Pourtant, les avantages des sources traditionnelles ne devraient pas être oubliés. Les traités sont certes souvent négociés dans les coulisses mais, avant d'acquiescer une force normative, ils sont rendus publics, et sont souvent discutés et approuvés par des parlementaires. Dans la formation du droit coutumier, les populations ont de nombreuses occasions d'influencer la pratique et même l'expression de l'*opinio juris* de leurs autorités. Finalement, les principes généraux de droit décollent à l'origine des droits internes, dont l'adoption implique presque partout les citoyens.

On me rétorquera que les besoins normatifs croissants – et souvent urgents – de la communauté internationale ne peuvent plus être satisfaits par les sources traditionnelles, que l'alternative au nouveau droit mou serait (horreur !) l'absence de toute règle, que la démocratie est absente ou fictive dans beaucoup de pays, et que je suis imprégné de la culture politique suisse avec ses éléments de démocratie directe, pouvant fonctionner dans quelques vallées alpines à risque de perdre des résultats comme l'interdiction des minarets ou l'isolement en Europe) mais pas dans le vaste monde et pas pour résoudre les problèmes complexes auxquels nous faisons face. Néanmoins, la pratique et la doctrine (très riche, mais plutôt analytique et descriptive que critique et normative) concernant ces nouveaux phénomènes auraient intérêt à se soucier davantage de la légitimité, y compris de la transparence, de ces phénomènes. Faute de cela, les nationalistes et populistes de ce monde désaffectionneront le droit international comme un produit de l'élite – ce qu'il n'est pas et ne doit pas être.

3. Conférence annuelle de la SEDI - Oslo 2015

La 11^{ème} conférence annuelle de la Société européenne de droit international (SEDI) se tiendra à Oslo, en Norvège, du 10 au 12 septembre 2015. Cette Conférence sera accueillie par [PluriCourts](#), un centre d'étude sur les rôles légitimes du système judiciaire dans l'ordre mondial à l'Université d'Oslo. Intitulée « La judicialisation du droit international: bienfaits mitigés? », la Conférence abordera les aspects de droit international de la judicialisation accrue dans une perspective interdisciplinaire.

Un [programme préliminaire](#) est présentement disponible. Le programme inclut des intervenants tels que Peter Tomka, Juge et ancien président de la CJU ; James Crawford, Juge à la CJU ; Dirk Pulkowski, conseiller juridique principal à la Cour permanente d'arbitrage, et plusieurs autres intervenants éminents et agoras captivantes.

[Les inscriptions](#) à la Conférence sont maintenant ouvertes.

Veuillez visiter le site web de la Conférence pour de plus amples informations : [www.ujio.no/esil2015](#).

4. Rappel: Cotisations 2015

La SEDI invite ses membres à régler leur cotisation pour l'année 2015 dans le cas où ils ne l'auraient pas encore fait. Si vous n'êtes pas sûr de votre statut de membre, envoyez un courriel au [Secrétariat de la SEDI](#).

La SEDI s'est dotée d'un [nouveau système d'inscription en ligne](#) et vous devez accéder à ce système pour payer votre cotisation par carte de crédit ou par virement bancaire. S'agissant d'un système complètement nouveau, il vous sera demandé de créer un nouveau compte et de choisir un nouveau mot de passe. Ces informations seront enregistrées pour les paiements futurs. Ce système vous permettra également d'indiquer à quel groupe d'intérêt vous souhaitez participer et de choisir les groupes d'intérêt auxquels vous souhaitez participer. Les membres de ces groupes sont responsables de ces Groupes. Au moment de votre paiement, vous pouvez également décider de souscrire ou non à l'abonnement optionnel au *European Journal of International Law*.

Si vous souhaitez souscrire un engagement à long terme avec la Société, vous trouverez sur le site web de la SEDI les détails pour [devenir membre à vie](#).

5. Appel à contributions: ESIL Reflections

« ESIL Reflections » est la série de publications électroniques de la SEDI. Tous les membres de la SEDI sont invités à saisir l'opportunité de publier des « Reflections » originales sur un sujet de droit international, sans nécessité d'écrire un article de doctrine, et d'avoir des réactions à travers, par exemple, EJIL: Talk!

Cette série est maintenant à sa quatrième année. Les contributions sont publiées mensuellement sur le site de la SEDI, pour être ensuite distribuées gratuitement aux membres de la Société. Elles ont pour but d'offrir un examen d'événements ou de développements récents en droit international, dans un format accessible aux non-experts.

Les « Reflections » doivent être concises et aborder directement le thème choisi. Elles ne traitent pas de questions théoriques ou de principes généraux de droit international, mais plutôt de problèmes concrets et de questions de politique internationale. Les membres de la Société sont encouragés à soumettre des contributions originales et à partager leurs idées innovatrices sur une forme stylistique qui va droit au but, en permettant ainsi d'offrir un aperçu original sur un sujet important d'une manière directe, efficace, accessible et stylée. Elles sont censées stimuler des discussions et échanges entre membres de la SEDI et, de manière générale, parmi les internationalistes en Europe et au-delà.

Institutions ouverts et attentifs à nos problèmes actuels. La question est d'autant plus pertinente à notre époque, tels que la circulation des personnes, les flux de capitaux, la vie végétale et l'alimentation. Sous-entendu : consacrons-nous suffisamment d'énergie intellectuelle à ces enjeux ? La réponse de Bethlehem était non.

Cinq ans plus tard, la question n'a rien perdu de son actualité. Des enjeux plus vastes tels que la croissance démographique, la pauvreté, la sécurité alimentaire, la santé mondiale, l'extinction de certaines espèces et la protection de l'environnement conservent toute leur actualité et leur intérêt du monde universitaire. Les contributions sur ces thèmes sont donc d'autant plus pertinentes. Les contributions sur ces thèmes ont tous leur raison d'être. Ainsi, la pertinence du travail mené par le groupe d'intérêt de la SEDI sur la théorie du droit international ne s'effrite aucun jour.

Un second élément frappant est que les contributions dans EJIL et sur le blog EJIL: Talk! qui traitent de problèmes concrets ne portent en réalité que sur un nombre relativement restreint de sujets. Près de 35 % des contributions concernent des enjeux liés aux droits de l'homme. L'usage de la force, suivies en troisième position (près de 20 %) d'articles sur le droit pénal international au sens large. Si l'on prend en considération le fait que la majorité des sujets relatifs aux droits de l'homme est liée à la sécurité et au terrorisme, force est de constater que l'intérêt du monde universitaire semble très largement porter sur un ensemble restreint de problèmes, même si leur importance ne fait aucun doute. Des sujets beaucoup moins souvent abordés sont par exemple le commerce (un peu plus de 10 %) et l'environnement (environ 5 %). La santé, la pauvreté, l'alimentation et les sujets plus larges ayant trait à l'immigration sont pratiquement absents de la liste.

Dans son allocution lors de l'ouverture de la Conférence annuelle 2010 de la SEDI à Cambridge, Sir Daniel Bethlehem a fait certaines remarques qui méritent d'être rappelées (« [Bemerkungen](#) »). Bethlehem soulignait la question de savoir si le droit international est bien adapté à nos problèmes actuels. La question est d'autant plus pertinente à notre époque, tels que la circulation des personnes, les flux de capitaux, la vie végétale et l'alimentation. Sous-entendu : consacrons-nous suffisamment d'énergie intellectuelle à ces enjeux ? La réponse de Bethlehem était non.

Cinq ans plus tard, la question n'a rien perdu de son actualité. Des enjeux plus vastes tels que la croissance démographique, la pauvreté, la sécurité alimentaire, la santé mondiale, l'extinction de certaines espèces et la protection de l'environnement conservent toute leur actualité et leur intérêt du monde universitaire. Les contributions sur ces thèmes sont donc d'autant plus pertinentes. Les contributions sur ces thèmes ont tous leur raison d'être. Ainsi, la pertinence du travail mené par le groupe d'intérêt de la SEDI sur la théorie du droit international ne s'effrite aucun jour.

La SEDI a son rôle à jouer dans une incitation des spécialistes du droit international à embrasser un éventail plus vaste de sujets. La diversité de l'expertise des professionnels et des universitaires au sein de la SEDI offre l'opportunité unique d'alimenter les débats sur des questions institutionnelles et juridiques que nous ne pourrions pas nous en occuper autrement. Les groupes d'intérêt de la SEDI ont un rôle à jouer dans la promotion de la recherche et de la publication de contributions destinées à des revues et des blogs, l'intérêt du monde universitaire se jouant à un autre niveau.

Les groupes d'intérêt de la SEDI sur le bi droit, le droit international de l'environnement, le droit en matière d'immigration et le droit des réfugiés sont bien placés pour faire entendre leur voix dans les débats sur ces sujets plus récents et moins éculés. Dans ce cadre, tous les membres de la Société sont invités à participer activement à ces groupes.

Des conférences annuelles, organisées sur des thèmes plus généraux, doivent également nous permettre de traiter de ces sujets d'actualité. La prochaine conférence à Oslo invitera par exemple à une réflexion sur la question de savoir si et dans quelle mesure la cour et les tribunaux internationaux sont les instances idéales pour aborder certains de ces nouveaux enjeux et sur les éventuelles alternatives. Les inscriptions pour la conférence d'Oslo sont maintenant ouvertes.

L'affiliation revêt une importance primordiale dans ce contexte. La SEDI accueillera bientôt son 1000^{ème} membre. Un tout nouveau système d'inscription en ligne vient d'être mis en place, rendant l'affiliation plus facile. Nous encourageons tous les membres de la SEDI à renouveler leur affiliation pour 2015 le faire sans délai ([lien vers les inscriptions](#)) et à poursuivre leur participation à l'action de la Société.

André Nollkaemper
Président, Société européenne de droit international (SEDI)
P.A.Nollkaemper@uva